

GARDERIE PERISCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Bessines sur Gartempe sur deux sites :

- à l'école maternelle, place du champ de foire, 87250 Bessines sur Gartempe
Tel : 05 55 76 06 05 pour les enfants de la maternelle.

- au centre de loisirs, rue Jacques Prévert 87250 Bessines sur Gartempe
Tel : 05 55 76 60 37 pour les enfants de l'école élémentaire.

L'effectif d'encadrement est composé de : - 2 animateurs/trices diplômés BAFA pour les maternels.
- 3 animateurs/trices diplômés BAFA le matin pour les élémentaires.
- 4 animateurs/trices diplômés BAFA le soir pour les élémentaires.

Toute fréquentation de ces deux garderies est subordonnée à l'inscription de l'enfant avant sa première venue (les documents sont à récupérer directement au sein des locaux ou sur le site internet de la mairie).

Il est impératif de communiquer un numéro de téléphone fiable et de prévenir en cas de changement surtout pour les numéros de portables.

Les garderies périscolaires fonctionnent le matin et le soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin.

L'accueil de l'enfant le matin s'effectue de 7h15 à 8h45. Pour le soir, le départ s'effectue entre 16h45 et 18h45. Un goûter, compris dans le tarif est également servi le soir.

Les parents sont tenus de respecter ces horaires sous peine de pénalité de 15 euros. Ils doivent en outre accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la garderie le matin (tant qu'il ne l'a pas franchie, la famille est responsable). De même le soir, l'enfant sera confié directement à ses parents. Pendant son séjour à la garderie, il sera sous la responsabilité du personnel.

Tout enfant ne pourra quitter la garderie qu'accompagné d'un parent ou d'une personne obligatoirement mandatée par le chef de famille. Cette même personne devra donc présenter aux responsables de la garderie une pièce d'identité.

Le personnel de la garderie périscolaire mettra à disposition des enfants un lieu calme et surveillé pour effectuer les devoirs pour ceux qui le souhaitent. Des activités rythmeront aussi les fins d'après-midi des enfants (jeux, sports, activités manuelles ...).

Les factures seront distribuées par le personnel aux parents ou remis dans le cahier de liaison (pour les enfants de la maternelle).

Le règlement sera à remettre à ce même personnel. Les règlements seront acceptés en chèque, espèces ou tickets CESU.

Pour toute somme versée en espèces un reçu pourra être remis.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Fait à Bessines sur Gartempe le 29 août 2023.